



GRAAT On-Line issue #7 January 2010

**Abus et injustice de la « court of chancery »
dans *Bleak House* de Charles Dickens**

Anne Chassagnol
Université Paris 8

Le roman de Charles Dickens *Bleak House*, publié en 1853, dénonce une situation juridique accablante. Le droit occupe une place de choix dans l'œuvre de Dickens : *The Poor Law Amendment Act* apparaît en filigrane dans *Oliver Twist* ; *Little Dorrit*, à travers la prison de Marshalsea Prison¹ propose une critique acerbe de la situation carcérale ; tandis que *The Pickwick Papers* exposent les déboires juridiques du héros accusé de rupture de promesse de mariage dans le célèbre procès *Bardell v Pickwick*. Dans son article *Dickens and The Law*,² W.B. Gould rappelle que neuf romans de Dickens abordent un problème de droit et que trente-quatre avocats y jouent un rôle primordial, comme Jaggers dans *Great Expectations*, M. Wickfield dans *David Copperfield*, ou encore Stryver dans *A Tale of Two Cities*.³

Nombreux sont les auteurs qui, au XIX^e, consacrent une place essentielle aux questions de droit, comme Walter Scott dans *The Heart of Midlothian* (1818), Elizabeth Gaskell dans *Mary Barton* (1848), George Eliot dans *Adam Bede* (1859) et même Lewis Carroll dans *Alice in Wonderland* (1865). Mais un tel intérêt pour la loi s'explique aussi, à l'époque, par une abondance de textes juridiques fondamentaux comme *The Divorce Act* (1801, puis 1857), *The Matrimonial Causes Act* (1857), *The Reform Act* (1832, puis 1867), *The Secret Ballot Act* (1872), *The Factory Act* (1833 puis 1844), pour ne citer que quelques exemples. Cette pléthore de textes législatifs s'accompagne d'une théorisation nouvelle du droit sous la houlette de grands juristes tels que A.V. Dicey⁴

et Walter Bagehot,⁵ spécialistes du droit constitutionnel, Henry Sumner Maine⁶ qui a conceptualisé la sociologie du droit ou James Fitzjames Stephen.⁷ A cette liste, il faut bien sûr ajouter John Austin (1790-1859), spécialiste de philosophie du droit et à qui l'on doit *Lectures on Jurisprudence* (1869).

Le titre de *Bleak House* est trompeur puisque la demeure n'est ni le lieu sinistre attendu, ni le centre névralgique du roman, plutôt dévié vers le tribunal et la fameuse *Court of Chancery* qui a pour fonction de résoudre les problèmes de succession, cible de toutes les critiques de Dickens. Pour résumer l'intrigue le plus simplement possible, John Jarndyce accueille dans son domaine de *Bleak House* trois pupilles dont il a obtenu la tutelle : Richard Carstone, Ada Clare et Esther Summerson. Tout porte à croire qu'un avenir radieux s'ouvre désormais à eux mais les personnages comprennent peu à peu que cet avenir, plutôt sombre, dépend en grande partie de la résolution de l'affaire *Jarndyce v Jarndyce*.

Ce contentieux porte sur une succession litigieuse jamais résolue, embourbée dans un marasme administratif et judiciaire inextricable. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, alors que la question du procès s'étend sur plus de neuf cents pages, qu'elle est sur toutes les lèvres, qu'elle épuise des générations entières de Jarndyce, des lignées d'avocats et de magistrats, les scènes de procès, à proprement parler, sont rares. L'histoire oscille entre un pôle familial situé dans la campagne du Lincolnshire et un pôle juridique à Londres, siège de la *Court of Chancery*, mais également lieu de résidence de l'avocat des Deadlock, Tulkinghorn, et du détective Bucket.

Cet article se propose de relire les pages que certains peuvent trouver fastidieuses. Il s'agira autrement dit de revenir sur ces nombreuses pages, ces très nombreuses pages qui traitent essentiellement de la procédure, des pourvois, des renvois et des ajournements, afin de mieux comprendre pour quel motif Dickens dénonce les abus de la *Court of Chancery*. Nous verrons qu'il y a un avant et un après *Bleak House* dans le système juridique anglais. La première partie sera consacrée à l'exposition des failles et des faillites de *The Court of Chancery*, et la seconde présentera la réforme qui a suivi.

Le brouillard qui enveloppe le texte dès la toute première scène est la métaphore du flou juridique dans lequel évoluent les personnages. Le procès

Jarndyce v Jarndyce occupe finalement une place centrale du roman : « The great suit » (p. 71) est mu par une force centrifuge qui fait se télescoper différents personnages pour mieux les anéantir, les étrangler, les étouffer, les brûler ou les broyer. Les statistiques sont accablantes : presque tous, à divers degrés, sont affectés par ce procès et finissent souvent par y laisser leur vie, à l'image de Krook, alcoolique et adipeux qui meurt de combustion spontanée dans sa boutique ironiquement appelée *The Court of Chancery*.⁸ L'un des héritiers directs de la succession Jarndyce, Richard, meurt ruiné, à bout de forces, après avoir littéralement épuisé tous les recours possibles pour accélérer la procédure. Gridley, petit fermier du Shropshire, est l'une des pièces rapportées du procès Jarndyce, et décède sans avoir hérité de l'argent qui lui revenait, dilapidé par le coût des pourvois (p. 405-6). Quant à Tom Jarndyce, ancêtre de John, il se suicide en se tirant une balle dans la tête à la sortie du tribunal. Tout demandeur qui oserait avoir recours à la *Court of Chancery* irait droit à sa perte. La première description, en guise d'avertissement, est très claire. Lecteurs, n'utilisez cette cour sous aucun prétexte :

This is the Court of Chancery [...] which has its worn-out lunatic in every madhouse, and its dead in every churchyard [...]; which so exhausts finances, patience, courage, hope; so overthrows the brain and breaks the heart; that there is not an honourable man among its practitioners who would not give—who does not often give—the warning, 'suffer any wrong that can be done you, rather than come here!' (p. 15)

Finalement, la malédiction qui s'abat sur les personnages est à l'image des oiseaux de Miss Flite, elle aussi impliquée dans un procès très long. Noms d'oiseaux ou oiseaux de malheur, ces termes annoncent un à un la litanie des calamités qui vont toucher les différentes parties impliquées dans la succession Jarndyce :

Hope, Joy, Youth, Peace, Rest, Life, Dust, Ashes, Waste, Want, Ruin, Despair, Madness, Death, Cunning, Folly, Words, Wigs, Rags, [...], Plunder, Precedent, Jargon, Gammon, and Spinach. That's the whole collection [...]. (p. 235)

Les deux derniers noms, qui pourraient sembler déplacés ici, sont au contraire tout à fait à propos, l'expression « gammon and spinach », que l'on retrouve souvent chez Dickens, au sens de balivernes, absurdités, souligne la nature parfaitement absurde de la procédure juridique. Si *Bleak House* relate les conséquences désastreuses d'un tel procès, tout le monde a curieusement oublié les causes réelles du litige. La procédure est tellement longue que plus personne ne sait quelles sont les causes du contentieux initial :

This scarecrow of a suit has, in course of time, become so complicated, that no man alive knows what it means. The parties to it understand it least; but it has been observed that no two Chancery lawyers can talk about it for five minutes, without coming to a total disagreement as to all the premises. Innumerable children have been born into the cause; innumerable young people have married into it; innumerable old people have died out of it. Scores of persons have deliriously found themselves made parties in Jarndyce and Jarndyce, without knowing how or why; whole families have inherited legendary hatreds with the suit. [...] a long procession of Chancellors has come in and gone out; [...] but Jarndyce and Jarndyce still drags its dreary length before the Court, perennially hopeless. (p. 16-17)

La situation est si absurde qu'elle en devient comique. Le tragique des uns devient le comique des autres et l'argent fait le reste :

Jarndyce and Jarndyce has passed into a joke. That is the only good that has ever come of it. It has been death to many, but it is a joke in the profession. [...] Articled clerks have been in the habit of fleshing their legal wit upon it.[...] (It is) a pleasantry that particularly tickled the maces, bags, and purses. (p. 17)

Dickens ne s'attaque pas à un tel monument par hasard ; il connaît bien cette institution, ayant commencé sa carrière en tant que chroniqueur judiciaire spécialisé dans les affaires justement entendues par *The Court of Chancery*. Au moment de la publication de *Bleak House*, il y a lui-même non moins de cinq affaires en instance relatives aux problèmes de droits d'auteur. Il gagne finalement tous ces procès, sans pour autant réussir à obtenir des défendeurs qu'ils lui remboursent ses frais de justice, ce qui lui laisse un souvenir très amer dont il s'explique en 1844 dans une

lettre. Subir un préjudice, aussi sérieux soit-il, est moins grave que d'avoir recours à la loi, affirme l'auteur :

My feeling is the feeling common, I suppose, to three-fourths of the reflecting part of the community in our happiest of all possible countries, and that is, that it is better to suffer a great wrong than to have recourse to the much greater wrong of the law.⁹

Dickens est donc particulièrement à même de dénoncer l'incompétence des avocats et des magistrats noyés sous la paperasserie juridique qu'ils ont eux-mêmes contribué à produire :

On such an afternoon, some score of members of the High Court of Chancery bar ought to be—as here they are—mistily engaged in one of the ten thousand stages of an endless cause, tripping one another up on slippery precedents, groping knee-deep in technicalities, running their goat-hair and horse-hair warded heads against walls of words, and making a pretence of equity with serious faces, as players might. [...] the various solicitors in the cause, [...] ranged in a line, in a long matted well (but you might look in vain for Truth at the bottom of it), between the registrar's red table and the silk gowns, with bills, cross-bills, answers, rejoinders, injunctions, affidavits, issues, references to masters, masters' reports, mountains of costly nonsense, piled before them (p. 14).

Les avocats n'en sortent pas non plus tout à fait indemnes. Au chapitre 24, leur incompétence apparaît au grand jour. Non seulement ils sont en surnombre, non moins de vingt-trois, mais aucun d'entre eux n'est apte à comprendre, encore moins à résoudre l'affaire complexe en cours. L'audience n'est que bavardage sans fin, contradictoire et inutile.

The Lord Chancellor then threw down a bundle of papers from his desk to the gentlemen below him, and somebody said 'JARNDYCE AND JARNDYCE'. Upon this there was a buzz, and a laugh, [...] and a bringing in of great heaps, and piles, and bags and bags-full of papers. [...] But I counted twenty-three gentlemen in wigs, who said they were 'in it'; and none of them appeared to understand it much better than I. They chatted about it with the Lord Chancellor, and contradicted and explained among themselves, and some of them said it was this way, and some of them said it was that way, [...] nothing could be made of it by anybody. After an hour or so of this, and a good many speeches being begun and cut short, it was 'referred back for the present', [...],

and the papers were bundled up again, before the clerks had finished bringing them in (p. 397).

John Jarndyce invente d'ailleurs un mot-valise, « wiglomeration » pour définir l'incompétence, des juges dans cette affaire, ou du moins leur rôle mystérieux. Ces porteurs de perruque, « wig » en anglais, ne font que créer un agglomérat de documents ineptes. D'après John Jarndyce, c'est ce qui attend sa pupille Richard, qui souhaite faire carrière dans ce domaine :

'More Wiglomeration', said he. 'It's the only name I know for the thing. [...] Counsel will have something to say about it; the Chancellor will have something to say about it; the Satellites will have something to say about it; they will all have to be handsomely fee'd, all round, about it; the whole thing will be vastly ceremonious, wordy, unsatisfactory, and expensive, and I call it, in general, Wiglomeration. How mankind ever came to be afflicted with Wiglomeration, or for whose sins these young people ever fell into a pit of it, I don't know; so it is.' (p. 121-2)

Dickens s'attaque en outre aux coûts aberrants que pouvaient atteindre les procès de la *Court of Chancery*. Au chapitre 8, Jarndyce explique à Esther la nature fantomatique du procès, coquille vide, discours vain, qui n'engendre rien d'autre que des frais d'instance :

It's about a Will, and the trusts under a Will – or it was, once. It's about nothing but Costs, now. We are always appearing, and disappearing, and swearing, and interrogating, and filing, and cross-filing, and arguing, and sealing, and motioning, and referring, and reporting, and revolving about the Lord Chancellor and all his satellites, and equitably waltzing ourselves off to dusty death, about Costs. That's the great question (p. 118).¹⁰

Ballet ridicule, agitation absurde. Le moindre document a un coût stupéfiant. Tout mandat, duplicata, rapport est soumis à des frais d'honoraires pharaoniques « mountains of costly nonsense » (p. 14). Il est donc dans l'intérêt du personnel juridique de multiplier la paperasse et de ralentir autant que possible la procédure. Si bien que lorsque le fameux testament perdu, à l'origine de toute la procédure, est finalement retrouvé et que le procès peut enfin être instruit, les ayant droit découvrent avec stupeur qu'il ne reste rien. Tout l'argent de la succession n'a servi

qu'à couvrir les frais engagés. Les héritiers Jarndyce, Ada et Richard, n'héritent de rien, sinon de dettes. Le procès est en pure perte, au seul profit des hommes de loi.

Dickens dénonce aussi le non-respect de la *Court of Chancery* vis-à-vis de certains principes fondamentaux. En effet, cette cour appartient au domaine juridique de l'*Equity*, c'est-à-dire à la jurisprudence sous l'autorité du chancelier. Se présentant comme équitable, comme son nom l'indique, elle est définie par un certain nombre de maximes. Or, dans le cadre de *Jarndyce v Jarndyce*, l'une d'elles est clairement bafouée : celle qui stipule que le principe de droit appliqué à la *Court of Equity* ne doit pas s'attarder sur des détails techniques. « Equity regards substance rather than form » dit la maxime. Néanmoins dans *Bleak House*, c'est précisément l'inverse qui se produit. Le procès Jarndyce est paralysé par des questions de procédure sans fin, si bien que la substance, la clef du problème, n'est jamais examinée :

... all through the deplorable cause, everybody must have copies, over and over again, of everything that has accumulated about it in the way of cartloads of papers (or must pay for them without having them, which is the usual course, for nobody wants them); and must go down the middle and up again, through such an infernal country-dance of costs and fees and nonsense and corruption, as was never dreamed of in the wildest visions of a Witch's Sabbath. Equity sends questions to Law, Law sends questions back to Equity; Law finds it can't do this, Equity finds it can't do that. [...] And thus, through years and years, and lives and lives, everything goes on, constantly beginning over and over again, and nothing ever ends. (p. 118-9)

Chacun renvoie la balle à l'autre et le jeu, perpétuellement recommencé, tourne en rond au fil des générations.

Un bref rappel historique est nécessaire pour bien comprendre les réformes de la *Court of Chancery* qui ont eu lieu peu après la publication de *Bleak House*. A l'origine, ce tribunal faisait office de cour de conscience ; il fonctionnait en doublon avec les cours de *Common Law*, ce qui correspond au droit jurisprudentiel, par opposition au droit codifié. A partir du XIII^e siècle, la *Common Law*, devenue trop rigide, n'est plus en mesure d'offrir des solutions appropriées pour régler certains litiges. Le roi a donc délégué ses pouvoirs à son chancelier, lui demandant

d'intervenir au nom de la morale en tant que justicier souverain. L'équité est alors mise en place pour remédier aux lacunes du droit jurisprudentiel qui ne proposait qu'une seule forme de réparation, c'est-à-dire des dommages et intérêts. La *Court of Chancery* a donc deux fonctions : entendre les affaires de *Common Law* pour lesquelles le justiciable se considère victime d'une injustice, auquel cas cette cour peut permettre l'obtention de recours tels que l'exécution forcée d'un contrat, *etc.* ; mais elle peut également traiter des affaires qui font partie de sa propre juridiction comme les problèmes relatifs aux successions, aux fidéicommiss, aux héritages. C'est le cas abordé dans *Bleak House*.

Toutefois, le roman de Dickens révèle qu'au XIX^e siècle, la *Court of Chancery* ne fonctionne plus. Le législateur anglais procède par conséquent à une refonte générale du système. Une première réforme a lieu en 1852, avec *The Chancery Procedure Acts*, qui permet de réduire considérablement les coûts des différentes procédures, en instaurant une commission de contrôle des honoraires et une administration plus juste, moins longue et surtout moins onéreuse des recours. Les Cours supérieures sont également réorganisées grâce aux *Judicature Acts* de 1873 et 1875 qui créent la *Supreme Court of Judicature* en faisant fusionner en une seule et même cour l'*Equity* et la *Common Law*, ce qui simplifie radicalement la procédure et permet surtout de pouvoir entendre les parties concernées ou d'instaurer des contre-interrogatoires. En cas de conflit entre les deux cours, les règles de l'*Equity* doivent toujours prévaloir.

Dickens n'assiste pas à cette réforme puisqu'il meurt en 1870, mais dans le cadre juridique, l'expression *Bleak House* est utilisée pour décrire les lenteurs administratives de telle ou telle juridiction ou pour couvrir des réalités juridiques nouvelles non cartographiées par la loi. Ainsi le terme *Bleak House* est souvent associé à des domaines pour lesquels il reste à légiférer comme le PACS (« the civil partnership ») ou l'euthanasie - notamment dans le cas de l'affaire Diane Pretty¹¹ ou celle de Terri Schiavo¹²—ou encore dans le contexte des mères porteuses. Plus généralement, les expressions « *bleak house* » ou « *bleak houses of the law* » servent de mise en garde. Elles sont désormais utilisées dans la terminologie juridique pour prévenir d'éventuels dérapages administratifs. En mai 2000, une commission australienne a été mise en place pour alléger les procédures en matière civile et

rappeler que les parties concernées ne devaient en aucun cas être handicapées par des frais de procédures irréalistes :

Too often parties spend more money on legal fees than the dispute initially involved. It is crucial that litigation not assume "Bleak House" proportions, or the whole system of justice can be brought into disrepute.¹³

En 2003, des juristes américains dénoncent « the American Bleak House at Guantanamo ». ¹⁴ *Bleak House* a donc échappé en partie au domaine littéraire pour s'appliquer pleinement au droit et prévenir ou dénoncer des abus de procédure. Dickens parlait de « wiglomeration » mais c'est finalement le titre de son roman qui résume à lui seul aujourd'hui le pire à éviter dans le domaine juridique.

Le procès *Jarndyce v. Jarndyce* est donc un précédent dans l'histoire du droit puisque, chose rare, une œuvre de fiction débouche sur une réforme effective du système juridique anglais. En réalité, ce n'est pas la première fois que Dickens réussit à amender un point de droit. En 1849, quelques années avant *Bleak House*, il s'était insurgé contre la réglementation absurde des brevets.¹⁵ En effet, à l'époque, un inventeur devait déposer une demande auprès de sept administrations différentes, entraînant des frais énormes que bien souvent les intéressés ne pouvaient payer. Dickens dénonce cette situation dans *Household Words* avec « A Poor Man's Tale of A Patent », ¹⁶ daté du 19 octobre 1850, et le personnage de l'inventeur Daniel Doyce dans *Little Dorrit* fait la preuve de l'inutilité et du coût de ces démarches administratives absurdes. Les attaques de Dickens portent leurs fruits : deux ans plus tard, en 1852, une nouvelle loi, *The Patent Amendment Act*, entre en vigueur et simplifie considérablement la procédure, permettant aux inventeurs de faire valoir leurs découvertes plus facilement.

S'il est vrai que *Bleak House* a peut-être permis de repenser un système juridique injuste, il n'est pas tout à fait exact non plus d'affirmer que Dickens a réformé à lui seul la procédure de la *Court of Chancery*. Certes, ce roman a révélé au grand jour les lenteurs et les aberrations d'un système, mais la réforme était déjà dans l'air du temps au moment où Dickens écrivait, puisque d'autres pays de la *Common Law*, et notamment les Etats-Unis, avaient déjà mis en œuvre de vastes réformes.

Sources

- Collins, Philip. *Dickens and Crime*. London: Macmillan, 1964.
- Dickens, Charles. *Bleak House* [1853]. London : Penguin Classics, 2003.
- Dickens, Charles. *Selected Journalism 1850-1870*, David Pascoe ed. Harmondsworth : Penguin Classics, 1997.
- Dolin, Kieran. *Fiction and the Law: Legal Discourse in Victorian and Modernist Literature*. Cambridge : CUP, 2009.
- Forster, John. *Life of Dickens II*. London : Chapman & Hall, 1903.
- Holdsworth, William Searle. *Charles Dickens as a Legal Historian*. New Haven : Yale University Press, 1929.
- Neely, Robert. D. *The Lawyers of Dickens and Their Clerks*. Boston : Christopher Publishing House, 1936.

Notes

¹ Prison dans *The Marshalsea Court*, située dans le quartier de Southwark, à Londres. Dickens connaissait bien cette institution, fermée en 1842, puisque ses parents y ont été emprisonnés pour dettes.

² W.B. Gould, 'Dickens and The Law', *Auckland University Law Review*, 1967-70, pp.78-88.

³ Voir aussi Robert D. Neely, *The Lawyers of Dickens and Their Clerks*, Boston: Christopher Publishing House, 1936 ; Philip Collins, *Dickens and Crime*, London: Macmillan, 1964 ; Ronald Baughman, "Dickens and His Lawyers", *ALSA Forum* 6, 1982, pp.168-184 ; Larry M. Wertheim, "Dickens's Lesser Lawyers", *South Dakota Law Review* 46, 2000, pp. 695-711 ; Simon Petch, "The Business of The Barrister in *A Tale of Two Cities*", *Criticism* 44, 2002, pp.27-42 ; Maureen E. Markey, "Charles Dickens's *Bleak House*: Mr Tulkinghorn as a Successful Literary Lawyer", *St Thomas Law Review* 14, 2002, pp.689-758.

⁴ A.V. Dicey (1835-1922) est l'un des plus grands spécialistes du droit constitutionnel en Angleterre. Ses analyses font désormais partie de la constitution britannique non codifiée. Parmi ses œuvres les plus célèbres, on retiendra *An Introduction to The Study of The Law of The Constitution* (1885).

⁵ Avocat, journaliste, Walter Bagehot (1826-1877) est l'auteur de *The English Constitution* (1867), considéré comme l'un des fondements du droit constitutionnel anglais.

⁶ Henry Sumner Maine (1822-1888) est spécialiste du droit comparé. En tant que principal théoricien de la sociologie du droit, il s'est particulièrement intéressé aux relations entre les institutions juridiques et leurs effets sur la société.

⁷ James Fitzjames Stephen (1829-1894) est l'oncle de Virginia Woolf, frère de son père, le célèbre critique Leslie Stephen. Il est considéré comme l'un des grands spécialistes du droit pénal et à ce titre, réforme en profondeur le code criminel grâce à *The Evidence Act* (1872), dont il est l'instigateur, mais aussi à travers d'autres textes, tels que *A General View of the Criminal Law of England* (1863).

⁸ Les cas de combustion spontanée fascinent les Victoriens. Captain Frederick Marryat y fait allusion dans *Jacob Faithful* (1834) ; on en trouve un autre exemple de l'autre côté de la Manche dans *Le Docteur Pascal* (1893) d'Emile Zola où l'oncle Macquart meurt de cette manière.

⁹ John Forster, *Life of Dickens*, London, Chapman & Hall, 1903, II, pp.75-6.

¹⁰ « Dusty death » est une référence à la scène v de l'acte V dans lequel Macbeth apprend la mort de Lady Macbeth, ce qui rend la situation d'autant plus absurde dans le texte de Dickens.

¹¹ Diane Pretty (1958-2002) était atteinte de sclérose latérale amyotrophique, maladie incurable, entraînant une paralysie des poumons et, à terme, un décès par asphyxie. Ayant refusé le suicide assisté, elle a saisi toutes les juridictions britanniques et européennes pour obtenir le droit de mettre fin à ses jours dignement, avec l'aide de son mari. Elle est décédée à l'âge de quarante-trois ans, onze jours après le rejet de son appel par la cour européenne des droits de l'homme qui a estimé qu'il n'existait « pas de droit fondamental à la mort ».

¹² Terri Schiavo (1963-2005) est une citoyenne américaine qui, contrairement à Diane Pretty, est devenue le symbole de la lutte pour le droit à la vie et le maintien en vie des patients en état végétatif. A la suite d'un arrêt cardiaque, et alors qu'elle souffrait de carences sévères en potassium, les médecins diagnostiquent une activité cérébrale végétative irréversible. Ses parents contestent le diagnostic médical et entament alors une procédure qui va durer quatorze ans. Malgré l'intervention du président Bush et le soutien du Vatican, le tribunal de Floride ainsi que la cour fédérale ont finalement ordonné que la sonde d'alimentation soit débranchée.

¹³ http://www.ag.gov.au/agd/WWW/attorneygeneralHome.nsf/Page/Speeches_2000_Speeches_Conference_on_Court_Rule.

¹⁴ Joseph C. Sweeney, « The American Bleak House at Guantanamo », *Fordham International Law Journal*, Février 2008, p. 778.

¹⁵ Voir Graham Glover, "Maybe The Courts Are not Such A 'Bleak House' after All? Or Please Sir, I Want Some More Copyright.", *South African Law Journal*, n°119, 2002, pp.63-70.

¹⁶ Charles Dickens, *Selected Journalism 1850-1870*, David Pascoe ed., Harmondsworth: Penguin Classics, 1997, p. 408.